

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.073

L'An Deux Mille Trois, le 30 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

20 JUIN 2003

DATE D'AFFICHAGE

20 JUIN 2003

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, DENIS, Adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHERON, M. BUJARD, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. CHABANEAU représenté par M. LE GUEUT
M. CAU représenté par Mme DURAND
M. COASSIN représenté par M. BUJARD
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY

ABSENTS-EXCUSES : M. MOST, M. MERLE, Melle LABEYRIE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 30

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE A LA CONVENTION DEPARTEMENTALE
SOLIDARITE EAU

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé d'adhérer à la convention départementale "Solidarité Eau" qui a pour objet de définir le dispositif du maintien du service public de l'eau et de l'assainissement pour les personnes et les familles en situation de pauvreté et de précarité.

Il est proposé d'abonder le fonds à hauteur du montant de la surtaxe de l'eau collectée pour le compte de la commune soit 0,1021 Euros par le nombre d'abonnés au réseau (17.724 abonnés en 2001).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adhérer à la convention départementale "Solidarité Eau" avec une contribution financière de la Commune ainsi calculée :

(Surtaxe communale) 0,1021 Euros x (Nombre d'abonnés) 17.724 soit 1.809,62 E

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 juillet 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS